

Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 19 juin 1880

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 1 p. (54v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 19 juin 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50217>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 juin 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin explique à Ganault qu'il a reçu l'arrêté du préfet l'autorisant à la construction du pont sur l'Oise, mais ne comporte rien sur l'abaissement des eaux du bief. Il demande à Ganault d'intervenir à la préfecture pour obtenir le complément d'autorisation.

Notes Charles Sébline est préfet du département de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Construction, Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familière : pont sur l'Oise](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 17 Juin 80

42

Mon cher ami,

Le préfet m'a délégué
mardi 10 juillet que je
pouvais commencer mes
travaux, l'arrêté concer-
nant mon pont devant
être pris le lendemain.

Cet arrêté vient de
m'être notifié, mais il
ne comporte rien concer-
nant l'abaissement des
eaux du bief.

Toujours je vous prie,

Mr Gauvain

me rendre le service
de faire le nécessaire
à la Préfecture pour que
le complément d'autori-
sation me soit envoyé
sans retard, cela me
paraît indispensable
pour commencer mes
travaux afin d'éviter
toute surprise

Très cordialement
à vous

Gérard